

PRÉFECTURE DES ALPES-MARITIMES

Tél. 93.72.20.00

DIRECTION des ACTIONS
INTERMINISTERIELLES

Bureau de l'Environnement
et de l'Urbanisme
06286 NICE CEDEX 3

NICE, le - 5 AOUT 1994

Références à rappeler : 93.72.29.44

Affaire suivie par : MF/VS

Le PREFET des ALPES-MARITIMES
CHEVALIER de la LEGION d'HONNEUR
COMMANDEUR de l'ORDRE NATIONAL du MERITE

- VU la loi n° 76.663 du 19 juillet 1976 relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement ;
- VU le décret n° 77.1133 du 21 septembre 1977 modifiée pris pour l'application de la loi du 19 juillet 1976 ;
- VU le rapport de l'Inspecteur des Installations Classées en date du 28 juillet 1994 ;
- SUR la proposition de M. le Secrétaire Général de la Préfecture des ALPES-MARITIMES

... / ...

A R R E T E

ARTICLE 1 -

La société ORGASYNTH, Chemin de la Madeleine - BP 105 - 06333 GRASSE CEDEX- est mise en demeure de respecter les dispositions suivantes :

ARTICLE 1.1.

Un bassin d'homogénéisation des effluents industriels (sur 24h) sera réalisé.

ARTICLE 1.2.

Les effluents industriels de l'usine devront être conformes aux valeurs ci-dessous:

- température	< 30° C
- Ph compris entre	5,5 et 6,5
- M.E.S.T.	< 50 mg/l
- DB05	< 250 mg/l
- DC0	< 500 mg/l
- hydrocarbures solubles	< 5 mg/l
- hydrocarbures totaux	< 20 mg/l
- non toxicité pour la vie aérobie après dilution.	

ARTICLE 2 - DELAIS DE REALISATION

Les prescriptions énoncées ci-dessus devront être réalisées dans un délai de six mois à compter de la notification du présent arrêté.

ARTICLE 3 -

Faute pour l'exploitant de se conformer aux prescriptions imposées dans les délais impartis, il sera fait application des mesures prévues à l'article 23 de la loi 76-663 du 19 juillet 1976.

... / ...

ARTICLE 4 -

Le Secrétaire Général de la Préfecture des ALPES-MARITIMES est chargé de l'exécution du présent arrêté dont ampliation sera adressée à :

- M. le Sous-Préfet de GRASSE
- M. le Maire de GRASSE
- la Société ORGASYNTH
- l'Inspecteur des Installations Classées.

POUR AMPLIATION 1

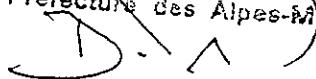
Fait à NICE, le 5 AOUT 1994

Pour le ... Bureau de Grasse,
Le Chef ... Bureau de Grasse
et de l'Environnement et de la Sécurité,
l'Adjointe au Chef de Bureau



Dominique JACQUART

Pour le Préfet,
Le Secrétaire Général Adjoint de
la Préfecture des Alpes-Maritimes



Bernard FRAUDIN